

RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DU FEÉ

LES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE GESTION DU FEÉ DEPUIS FÉVRIER 2001

Le 5 février 2001, une première réunion du Comité de gestion du FEÉ a eu lieu. Cette réunion a permis, dans un premier temps, de préciser les attentes et objectifs des intervenants composant le Comité. Dans le cadre de cette même rencontre, il a été convenu de démarrer immédiatement le processus de recrutement du gestionnaire du FEÉ. Ainsi, les activités du Comité pour les mois de février à mai ont été concentrées sur le recrutement du gestionnaire du FEÉ et à structurer l'aspect administratif de la gestion du FEÉ au sein de l'organisation de la SCGM.

LE PROCESSUS DE RECRUTEMENT DU GESTIONNAIRE DU FEÉ

Le processus de recrutement du gestionnaire du FEÉ a été réalisé dans un cadre des plus objectifs afin d'assurer le respect des attentes et préoccupations de chacun des membres du Comité de gestion. Ainsi, les étapes de travail ont été les suivantes :

- 6 février au 27 mars 2001 : Définition des critères de recrutement
- 28 mars au 20 avril 2001 : Période d'affichage (*La Presse* et réseaux informels)
- 23 avril au 23 mai 2001 : Présélection et entrevues avec les candidats
- 23 mai 2001 : Choix du gestionnaire

Pour procéder à la présélection des candidatures, un comité de recrutement, composé de Jean Lacroix (RNCREQ), Yves Guérard (GRAME-UDD) et Christian Dupuis (SCGM), a été formé. Des 16 candidatures reçues, cinq ont été retenues pour une première vague d'entrevues. Par la suite, une deuxième ronde d'entrevues, incluant le Comité de gestion au complet, a été réalisée avec deux candidats finalistes.

LE CHOIX DU GESTIONNAIRE ET L'ÉCHÉANCIER ENVISAGÉ

C'est Jean-Pierre Finet qui a été engagé le 1^{er} juin 2001 à titre de gestionnaire du FEÉ.

Une première réunion est prévue à la mi-juin afin de débiter le développement du plan d'action et définir l'échéancier. Globalement, il est prévu que le plan d'action sera développé pour être déposé à la *Régie de l'énergie*, probablement à la mi-août.

Pour plus de détails sur les étapes à venir, nous avons joint l'offre de services professionnels de Jean-Pierre Finet.

FINET SAKSNIIT

Aylmer, le lundi 28 mai 2001

Monsieur Christian Dupuis
Fonds en efficacité énergétique
1717 du Havre
Montréal, Québec
H2K 2X3

Cher Monsieur Dupuis,

C'est avec honneur et enthousiasme que j'accepte le mandat de gestionnaire du **Fonds en efficacité énergétique (FEÉ)**.

Tel que convenu avec vous lors de notre entretien téléphonique de vendredi dernier, vous trouverez ci-après une offre de services professionnels.

Mandat

Relevant du Comité de gestion, je développerai et mettrai en oeuvre le Plan d'action du Fonds en efficacité énergétique. Le mandat qui m'est confié comportera les deux priorités suivantes :

- 1- Développer et mettre en oeuvre les activités et programmes en efficacité énergétique destinés à une clientèle résidentielle à faible revenu ;
- 2- Développer et mettre en oeuvre des activités et programmes en efficacité énergétique avec un caractère novateur.

Les phases d'activités du mandat sont les suivantes :

- **Phase I - Planification stratégique (en fonction des paramètres d'intervention du Fonds)**
 - Étude de la clientèle à faible revenu du marché résidentiel ;
 - Étude des marchés et analyse des technologies envisageables dans les secteurs commerciaux, institutionnels et petits industriels ;
 - Identification des partenariats potentiels et des sources de contributions financières additionnelles.

- **Phase II - Développement du Plan d'action**

- Organisation et animation des rencontres du Comité de gestion ;
- Présentation des résultats de la planification stratégique ;
- Atteinte d'un consensus sur les orientations et stratégies commerciales ;
- Développement des programmes et activités dans le marché résidentiel ;
- Développement des programmes et activités dans les marchés commerciaux, institutionnels et petits industriels ;
- Représentation auprès des partenaires potentiels et négociation des partenariats ;
- Développement d'une méthode d'évaluation des retombées des activités et des programmes mis en place ;
- Représentation auprès de la Régie de l'énergie.

- **Phase III - Mise en oeuvre et gestion des programmes et activités du Plan d'action**

- Mise en oeuvre des programmes et activités ;
- Gestion continue des programmes et activités ;
- Gestion des relations professionnelles et des liens d'affaires avec les différents organismes du milieu et les diverses clientèles ;
- Rédaction du rapport annuel d'activités du Fonds à l'intention de la Régie de l'énergie ;
- Organisation des rencontres avec le Comité de gestion.

J'accueille favorablement la proposition du Fonds quant à l'allocation des services de tout autre spécialiste compétent suggéré par le Comité de gestion, en soutien à la réalisation des étapes de planification stratégique et de développement du Plan d'action, pendant une période de quatre à cinq mois.

Produits livrables

Je m'engage à considérer le mandat de gestionnaire du Fonds en efficacité énergétique en tant que première priorité de mes responsabilités professionnelles, et à assurer une disponibilité adéquate et nécessaire à l'atteinte des objectifs du Fonds et à réaliser chacun des éléments du mandat qui m'est confié. Ainsi, j'assurerai une présence suffisante dans la région de Montréal permettant de favoriser les relations de travail avec la SCGM, les intervenants du milieu et les partenaires éventuels.

Échéancier

La présente offre de service propose de réaliser les phases I et II et, dans la mesure du possible, d'amorcer les démarches de la phase III dans le cadre d'un premier mandat à l'intérieur d'une période maximale de six mois après signature de la présente entente.

Par la suite, le mandat de mise en œuvre du FEÉ (phase III) et de mise à jour du Plan d'action sera renouvelé sur une base annuelle.

Budget

Un montant annuel de 100 000 \$ sera budgété par Gaz Métropolitain pour le paiement de mes honoraires professionnels. Au début de chaque mois, je soumettrai au Comité de gestion une facture détaillée des services professionnels rendus sur la base d'un taux journalier de 700 \$.

Les frais de fonctionnement (frais de bureau, transport Aylmer-Montréal-Aylmer téléphone/télécopieur) sont partie intégrante du taux journalier. Les frais de représentation et autres frais encourus spécifiquement pour ce mandat seront à la charge du Fonds.

Espérant le tout à votre satisfaction, je vous prie d'accepter, Monsieur Dupuis, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Jean Pierre Finet.